

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Cloutier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bdd5eec7adf1740eeaf5938d>

Date d'obtention : 2021-06-12 03:29:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut tout d'abord rencontrer la personne qui dénonce les faits et la victime. Il faut être à l'écoute et les rassurer. Par la suite, il faut poser des questions tout en démontrant de l'empathie et en ne portant aucun jugement. L'utilisation de la grille fournie dans la méthode Sexto est utilisée à l'étape suivante. Elle permet de s'assurer de n'avoir omis aucune information importante et déterminer l'ampleur de la situation. C'est suite à cette étape que les autres jeunes impliqués ou les témoins sont rencontrés individuellement. Comme pour la victime, il faut être rassurant et sans jugement. Il faut également s'assurer que ces jeunes ne parlent pas de la situation à d'autre et préserve la confidentialité par rapport à la victime. Après avoir complété la grille et avoir fait toutes les rencontres nécessaires, l'intervenant prend alors la décision s'il doit rencontrer l'instigateur ou immédiatement contacter les policiers. Dans le cas où ce sont les policiers qui doivent intervenir, l'intervenant scolaire doit, dans le cas où il y a possibilité qu'il soit face à une situation de possession ou de distribution de pornographie juvénile, saisir le cellulaire du jeune. En aucun temps l'intervenant ne doit y accéder.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est unique. Il faut prendre le temps de bien analyser chacune d'elle pour en déterminer l'ampleur et le nombre de jeune impliqué. Ce qui peut avoir l'air d'un échange banal entre deux adolescents se révèle parfois être plus grave. C'est pourquoi il faut être attentif à tous les détails. Il faut également avoir en tête que la victime peut ne pas avoir conscience de l'étendue de la situation ou de sa gravité. C'est pourquoi il faut prendre le temps d'écouter la personne qui dénonce, qu'elle soit la victime, un témoin, un ami ou un parent qui s'inquiète. De plus, l'instigateur peut être une personne proche de la victime ou un parfait étranger. C'est pourquoi il faut prendre chaque situation au sérieux. Il est également important que l'intervenant sache jusqu'où son rôle peut aller et dans quelle circonstance il doit faire appel aux policiers. Que ce soit l'une ou l'autre des 3 mises en situation, j'en retiens que l'intervenant doit être formé pour agir adéquatement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour ma part, deux étapes sont tout aussi délicates l'une que l'autre. Tout d'abord, la rencontre avec la victime. Il s'agit d'une étape qui peut être très émotive pour la victime et l'intervenant doit s'assurer de demeurer à l'écoute et se faire rassurant tout en demeurant neutre dans ses émotions. Certaines situations peuvent être difficile à entendre ou aller à l'encontre des valeurs de l'intervenant mais ce dernier doit demeurer concentrer sur son rôle sans se laisser atteindre. Il peut également arriver que la victime refuse de collaborer. Dans ce cas, il faut éviter de pousser la victime à parler même si le but est de l'aider. Ensuite, je crois que la rencontre avec l'instigateur peut également être très délicate. L'intervenant doit demeurer neutre et ne pas se laisser envahir par ses émotions. Cela demande une bonne connaissance de soi et un bon contrôle de ses émotions. Pour l'intervenant, les deux cas demandent une grande maîtrise de ses émotions et également une très bonne connaissance des méthodes d'intervention pour s'assurer de ne pas nuire aux étapes suivantes.